Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260907-562026-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°56/2026	OBJET : Dénomination du cimetière communal
Date de la convocation : 01/09/2026 Date de la séance : 07/09/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Nadia LAKHDER, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Zahia MOUADJI, Hidir DEMIR, Pinar KESER, Ouafdi ADNANI, Séverine COENART, Bisma SENOUCI, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Yasmina TABECHE, Julie GUILLEMET.
Membres en exercice : 29 Membres présents : 24 Membres représentés : 3 Membres absents non excusés : 2 Votants : 27	Membres représentés : Mme Nermin ABAZ donne pouvoir à Mme Pauline PERRIAU M. Alain MOREL donne pouvoir à M. Daniel BOURQUIN Mme Jacinthe NUNHOLD donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE
VOTE : UNANIMITE POUR : 27 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0	Membres absents non excusés : Mme Natacha HEMONET M. Fouad EL HAMINE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 09/09/2026 et de sa publication le 10/09/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 07/09/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 10/09/2026	

La commune dispose actuellement de deux cimetières :

- Le « cimetière des Trois Coins », correspondant à l'ancien cimetière communal ;
- Un second cimetière, créé postérieurement, qui est désigné selon les usages tantôt comme « nouveau cimetière », tantôt par le nom des voies où il est situé (rue du Stade ou chemin des Combottes).

Cette absence de dénomination officielle génère des difficultés dans la gestion administrative des concessions, la rédaction des arrêtés municipaux, les échanges avec les familles et les opérateurs funéraires, ainsi que dans la tenue des registres du cimetière.

Par ailleurs, les appellations « ancien cimetière » et « nouveau cimetière », issues de l'usage courant, peuvent être sources d'ambiguïté à long terme et ne présentent pas un caractère suffisamment précis et pérenne pour l'identification administrative des deux cimetières communaux.

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260907-562026-DE

GRAND CHARMONT

Afin d'assurer une identification claire, cohérente et pérenne des deux sites, il est souhaitable d'envisager d'attribuer une dénomination officielle au second cimetière. À titre d'exemple, une dénomination géographique simple et facilement identifiable pourrait être retenue, telle que « Cimetière des Jonchets », sous réserve de l'accord du conseil municipal.

Une telle démarche permettrait d'harmoniser les documents administratifs, les registres, les titres de concession, le règlement du cimetière ainsi que la signalétique communale.

Il est donc proposé au conseil municipal de dénommer le nouveau cimetière communal « CIMETIERE DES JONCHETS ».

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI